



COMPTES ANNUELS 2024

PÉRIODE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

CGT RÉUNION - GTOI
23 Boulevard Verdun
97420 Le Port

Secafi Expertise SA

SA au capital de 37 000 €

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Île-de-France • Société enregistrée comme dispensateur de formation
sous le numéro 11 75 59 77 75

Siège social : 20/24 rue Martin Bernard • 75647 Paris cedex 13
Tél. 01 43 90 53 01 • 388 589 269 RCS Paris
Numéro d'identification intracommunautaire FR 91 388 589 269

Une société du Groupe Alpha

*BORDEAUX • LILLE • LYON • MARSEILLE • METZ • MONTPELLIER
NANTES • NOUMÉA • ORLÉANS • PARIS • ROUEN
SAINT-DENIS DE LA RÉUNION • TOULOUSE*

Sommaire

Comptes annuels	3
• Attestation de l'expert-comptable.....	4
• Les chiffres clés de l'exercice	5
• Bilan	6
• Compte de résultat	8
Annexe	10
• Faits caractéristiques	11
• Règles et méthodes comptables.....	12
• Notes sur le bilan	15
• Tableau des ressources	19



SECAFI
GROUPE ALPHA

Comptes annuels

Attestation de l'expert-comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 28/04/2025, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels du CGT Réunion - GTOI relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024.

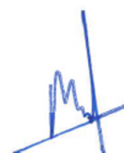
Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	26 761
Produits d'exploitation du syndicat	4 357
Résultat net comptable (Excédent ou Déficit)	528

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Paris
Le 23/06/2025



Pour Secafi Expertise
Pierre FERRACCI
Expert-comptable

Les chiffres clés de l'exercice

Les recettes :

* les cotisations-adhésion	4 357,07 €
* les autres produits d'exploitation	

Le résultat :

* résultat de l'exercice	528,23 €
--------------------------	----------

Les fonds propres :

* les fonds propres	22 621,34 €
---------------------	-------------

La trésorerie au 31/12/2024 :

* Trésorerie	25 422,89 €
--------------	-------------

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	1 000		1 000	
Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres	1 000		1 000	
TOTAL I - ACTIF IMMOBILISE	1 000		1 000	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances	338		338	3 910
Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres	338		338	3 910
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	25 423		25 423	20 943
Charges constatées d'avance				
TOTAL II - ACTIF CIRCULANT	25 761		25 761	24 853
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	26 761		26 761	24 853

	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
PASSIF		
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Autres écarts de réévaluation		
Réserves	22 093	19 617
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	22 093	19 617
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	528	2 476
Situation nette (sous total)	22 621	22 093
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I - FONDS PROPRES	22 621	22 093
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II - FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Autres dettes	4 140	2 760
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 140	2 760
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV - DETTES	4 140	2 760
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	26 761	24 853

Compte de résultat

	01/01/2024 31/12/2024 12 mois	01/01/2023 31/12/2023 12 mois	Variation Absolue (montant)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	4 357	4 894	-537
Ventes de biens et services			
Ventes de biens <i>dont ventes de dons en nature</i>			
Ventes de prestations de service <i>dont parrainages</i>			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public <i>Dont dons manuels</i> <i>Dont mécénats</i> <i>Dont legs, donations et assurances-vie</i> <i>Autres ressources liées à la générosité du public</i>			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits		2	-2
TOTAL I - PRODUITS D'EXPLOITATIONS	4 357	4 896	-539
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes	3 829	2 619	1 209
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés			
Autres charges			
TOTAL II - CHARGES D'EXPLOITATION	3 829	2 619	1 209
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	528	2 276	-1 748
PRODUITS FINANCIERS :			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions, dép. et transferts de charge			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de VMP			
TOTAL III - PRODUITS FINANCIERS			

	01/01/2024 31/12/2024 12 mois	01/01/2023 31/12/2023 12 mois	Variation Absolue (montant)
CHARGES FINANCIERES :			
Dot. aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de VMP			
TOTAL IV - CHARGES FINANCIERES			
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)			
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	528	2 276	-1 748
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		200	-200
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dép. et transferts de charges			
TOTAL V - PRODUITS EXCEPTIONNELS		200	-200
CHARGES EXCEPTIONNELLES :			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Dot. aux amortissements, dépréciations et provisions			
TOTAL VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES			
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		200	-200
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)	4 357	5 096	-739
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 829	2 619	1 209
EXCEDENT OU DEFICIT de l'exercice	528	2 476	-1 948

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			



SECAFI
GROUPE ALPHA

Annexe



Faits caractéristiques

Le bilan du syndicat avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, présente un total de 26 761,34 euros.
Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat global de 528,23 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui comprennent, conformément à l'article L.123-12 du Code de commerce, le bilan, le compte de résultat et une annexe.

Autres faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

Evènements postérieurs à l'exercice

Néant.

Règles et méthodes comptables

Objet social du syndicat, nature et périmètre des missions, moyens mis en œuvre

Objet social :

Le syndicat a été constitué pour répondre aux buts suivants :

- Défense des intérêts moraux, matériels, économiques et professionnels de ses adhérents
- Etudier les questions économiques et sociales, afin de coordonner les luttes des travailleurs de l'entreprise pour l'amélioration constante de leurs conditions d'existence.

Nature, périmètre des missions et moyens mis en œuvre:

Il agit pour que prévalent dans la société les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de laïcité, de fraternité et de solidarité. Il se bat pour que ces idéaux se traduisent dans des garanties individuelles et collectives : le droit à la formation, à l'emploi, à la protection sociale, les moyens de vivre dignement au travail, dans la famille et dans la collectivité, la liberté d'opinion et d'expression, d'action syndicale, de grève et d'intervention dans la vie sociale et économique, à l'entreprise comme dans la société.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés selon les modalités définies par le Code du commerce et en respectant le règlement n°2018-06 ainsi que ses compléments 2020-08 et 2021-02, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Stocks

Les stocks sont calculés à leur coût d'acquisition et s'appuient sur l'inventaire physique réalisé au moins une fois par an par le syndicat conformément à l'article L. 123-12 du Code de commerce.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Charges constatées d'avance

Elles concernent les charges engagées jusqu'à la clôture de l'exercice dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

Réserves

Elles concernent le cumul des excédents et déficits antérieurs enregistrés dans les comptes de réserves.

Dettes fournisseurs et autres dettes

Toutes les dettes fournisseurs et autres sont valorisées à leur valeur nominale.

Produits constatés d'avance

Ils ne concernent que les produits engagés jusqu'à la clôture de l'exercice dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

Disponibilités

Le syndicat détient deux comptes bancaires courants distincts.

Les soldes des comptes bancaires portés au bilan sont conformes à ceux figurant sur les relevés de banque, compte tenu des chevauchements dûment justifiés.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale du syndicat.

Effectif

Le syndicat n'emploie pas de salarié au 31/12/2024.

Engagements financiers et sûretés réelles données et reçues

- Engagements reçus : Néant
- Engagements donnés : Néant

Informations qualitatives sur les contributions en nature

- Contributions en travail (nombre de personnes mises à disposition, fonction et durée) : Néant
- Contributions en biens (nature et identification des biens) : néant
- Contributions en services (mise à disposition de locaux, de matériel, fourniture gratuite de services) : néant

Transactions réalisées par le syndicat à des conditions non habituelles

Le syndicat n'a réalisé aucune transaction durant l'exercice relevant de cette catégorie. Toutes les transactions ont été réalisées à des conditions normales.

Concours publics et subventions reçues

Conformément à l'article 431-9 du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables, les personnes morales de droit privé à but non lucratif publient en annexe de leurs comptes le détail des aides publiques qui leur ont été octroyées durant l'exercice, en distinguant les concours publics, les subventions d'investissement et d'exploitation. Elles précisent alors l'autorité administrative à l'origine de chacune de ces aides (état, collectivités territoriales etc.).

Au titre de l'exercice, le syndicat n'a bénéficié d'aucun concours public ni de subvention de ce type.

Contrôle par le syndicat d'une ou plusieurs personnes morales

Selon l'article L.2135-2 du Code du travail les syndicats professionnels et leurs unions et les associations de salariés ou d'employeurs qui contrôlent une ou plusieurs personnes morales au sens de l'article L.233-16 du code de commerce, sans entretenir avec elles de lien d'adhésion ou d'affiliation, sont tenus,

a) Soit d'établir des comptes consolidés

b) Soit de fournir, en annexe à leurs propres comptes, les comptes de ces personnes morales, ainsi qu'une information sur la nature du lien de contrôle. Dans ce cas, les comptes de ces personnes morales doivent avoir fait l'objet d'un contrôle légal.

Au cas d'espèce le syndicat n'entretient pas de relation de contrôle de ce type avec un tiers.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements, aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		2 000	1 000	1 000
Immobilisations financières		2 000	1 000	1 000
Total		2 000	1 000	1 000

Amortissements des immobilisations

En l'absence de solde antérieur et de mouvement sur l'exercice, nous ne présentons pas ce tableau.

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 338,45 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 000	1 000	
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	338	338	
Charges constatées d'avance			
Total	1 338	1 338	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Cotisations 2024	338
Total	338

Fonds syndicaux

Tableau de variation des fonds propres du syndicat

Variations des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	19 617				22 093
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	2 476				528
Situation nette	22 093				22 621
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total	22 093				22 621

Provisions

Tableau des provisions

En l'absence de solde antérieur et de mouvement sur l'exercice, nous ne présentons pas ce tableau.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 140,00 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 140	4 140		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	4 140	4 140		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associées				

Charges à payer

	Montant
Honoraires Secafi Expertise 2022, 2023 et 2024	4 140
Total	4 140

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

En l'absence de solde antérieur et de mouvement sur l'exercice, nous ne présentons pas ce tableau.

Produits constatés d'avance

En l'absence de solde antérieur et de mouvement sur l'exercice, nous ne présentons pas ce tableau.

Fonds dédiés aux contributions publiques de financement

Conformément au règlement 2009-10 de l'Autorité des Normes Comptables (article 5.1.2), le syndicat détaille en annexe les éléments relatifs aux contributions publiques de financement dont il a bénéficié. Il précise alors:

- Les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « Fonds dédiés aux contributions publiques de financement » : néant

- Les fonds inscrits au bilan à la clôture de l'exercice précédent, provenant de contributions de financement, et utilisés au cours de l'exercice : néant
- Les dépenses restant à engager, financées par des contributions et inscrites au cours de l'exercice en « Engagements à réaliser sur contributions de financement : néant
- Les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été enregistrée au cours des deux derniers exercices: néant
- L'existence de conditions résolutoires liées aux contributions publiques de financement: néant

Provisions au titre des actions de solidarité du syndicat

Conformément au règlement 2009-10 de l'Autorité des Normes Comptables (article 5.1.3), le syndicat détaille en annexe les éléments relatifs aux provision pour actions de solidarité . Il précise alors:

- Les modalités de constitution des provisions dotées au cours de l'exercice, en précisant la qualité des bénéficiaires prévus par les statuts par grande catégorie d'action: néant
- Les modalités de reprise sur l'exercice en distinguant les montants utilisés et non utilisés par grande catégorie d'action: néant
- Les variations de ces provisions en distinguant les montants à l'ouverture et à la clôture ainsi que les variations de l'exercice par grande catégorie d'action: néant

Tableau des ressources

En application de l'article L. 2135-1 du Code du travail et du règlement 2009-10 article 5.1.1 de l'Autorité des Normes Comptables, les syndicats sont tenus de calculer le montant de leur ressources afin d'être en mesure de connaître leur champ des obligations comptables et juridiques qui leur incombe.

Sont pris en compte pour le calcul des ressources le montant des subventions, des produits de toute nature liés à l'activité courante, des produits financiers ainsi que des cotisations. Sont toutefois déduites de ce dernier montant les cotisations éventuellement reversées, en vertu de conventions ou des statuts, à des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs, à leurs unions ou à des associations de salariés ou d'employeurs.

Tableau des ressources de l'année

Cotisations reçues	+	4 357,07	.
- Reversements de cotisations	-		.
+Subventions reçues	+		.
+Autres produits d'exploitation perçus	+		.
+Produits financiers perçus	+		.
Total des ressources	=	4 357,07	